



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Demande de complément de libre choix de mode de garde (Cmg-Paje) - Caf (allocataire) (Service en ligne)

Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Permet de faire une demande de CMG si vous êtes déjà allocataire de la Caf.

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://wwwd.caf.fr/wps/myportal/caffr/moncompte/faireunedemandedeprestation/enfants/cmgpaje#/enfants/cmgpaje>)

Vérfifié le 02 mars 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Complément de libre choix du mode de garde (CMG) - Assistante maternelle (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F345>)
- Complément de libre choix du mode de garde (CMG) - Garde à domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31101>)
- Complément de libre choix du mode de garde (CMG) - Micro-crèche (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33648>)